

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
du 18 janvier 2024

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 11 janvier 2024, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Étaient présents : M. Éric TAVERNE, Mme Adeline CAPONE, M. Jean-Marie GOGLIONE, Adjoint ; Mme Maud DORÉ, M. Lionel JOB, Mmes Céline MICLO-OTTINGER, Catherine ROCH, MM. Marc SORATROI, Thierry TURBAN, Mme Peggy VINOT

Excusés : Mmes Dominique BONNEROT, Laëtitia BOUSTOH, M. Régis CHOMEL DE JARNIEU, Mmes Stéphanie CROUZEL, Aurélie FRÉMONT, Cindy ROIMARMIER, M. Sylvain STRUB

Excusé avec pouvoir : M. Olivier BAPTISTE

Secrétaire de séance : Mme Adeline CAPONE

Quorum : 10

Ordre du jour :

1. **Annulation de la fusion des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement et retour à la situation antérieure de deux budgets distincts**
2. **Redevances eau et assainissement – tarification exercice 2024**
3. **Restauration scolaire**
4. **Informations diverses : vol par effraction - matériel et véhicule du service technique**

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

OBJET N°1 : ANNULATION DE LA FUSION DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT et RETOUR A LA SITUATION ANTERIEURE DE DEUX BUDGETS DISTINCTS

Monsieur le Maire rappelle que la fusion des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement avait été adoptée le 7 décembre dernier par le Conseil Municipal.

Cette fusion devait permettre de garantir une trésorerie suffisante pour les services de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de l'application du principe d'autonomie financière.

Il s'avère que cette fusion, à ce jour, au regard du contexte financier et technique, n'est pas opportune. Madame OLLIER, Trésorière Principale, par courriel du 3 janvier 2024, nous a informé qu'il n'était pas possible de doter de l'autonomie financière le budget fusionné en raison d'une insuffisance de trésorerie au niveau de la commune. Par ailleurs, le service informatique de l'Association des maires

de Meurthe-et-Moselle n'est pas en mesure de paramétrer la fusion des budgets et la facturation des consommations d'eau par manque de moyens humains.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'annuler la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2023 et de revenir à la situation antérieure de deux budgets distincts.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ANNULE la délibération adoptée le 7 décembre 2023 décidant de la fusion des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2024,

DEMANDE un retour à la situation antérieure de deux budgets distincts, à savoir, un budget annexe de l'eau et un budget annexe de l'assainissement, ne disposant pas de l'autonomie financière, avec une mise en application à la date du 1^{er} janvier 2024 ; cela implique que le budget annexe eau-assainissement redevienne le budget annexe de l'assainissement avec le maintien du n° SIRET 21540040900078 et que le budget annexe de l'eau soit recréé avec le n° SIRET 21540040900086 qui était le sien avant la fusion,

DEMANDE à ce que la réouverture du service eau à la date du 1^{er} janvier 2024 s'accompagne d'un assujettissement à la TVA.

OBJET N°2 : REDEVANCES EAU ET ASSAINISSEMENT – tarification exercice 2024

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de fixer pour la période de consommation du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 les montants des redevances et des abonnements comme suit :

- Redevance eau : 0.84 € H.T. / m³
- redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 0.07 € H.T./m³
- abonnements eau :
 - 45.00 € H.T. lorsque le calibre du compteur est inférieur ou égal à 20 mm
 - 50.00 € H.T. lorsque le calibre du compteur est supérieur à 20 mm
- redevance assainissement : 2.17 € H.T. /m³

DIVERS :

-la restauration scolaire :

Madame Adeline CAPONE, Adjointe au Maire, donne communication aux conseillers municipaux de la hausse prévisionnelle du coût unitaire des repas servis aux enfants à la cantine scolaire à compter du mois d'avril 2024. Le coût annoncé par le centre hospitalier 3H Santé s'établirait à 6,53 € TTC ce qui représente une augmentation de 39% par rapport au coût actuel de 4,69 € TTC. Le Conseil municipal rejette cette hausse qui impacterait fortement le budget des familles. Madame CAPONE sollicitera d'autres prestataires. Leurs propositions seront présentées lors d'un prochain conseil municipal.

-le vol par effraction du 6 janvier 2024

Des individus se sont introduits dans les locaux du service technique en forçant des barreaux de protection et en défonçant une fenêtre. Ils y ont dérobé une camionnette et de l'outillage. Le véhicule a été retrouvé incendié sur le territoire de la commune de PETITMONT. Toutes les démarches de dépôt de plainte, de déclaration de sinistres auprès des compagnies d'assurances ont été engagées.

-Les affouages 2024 :

L'attribution des lots se fera le samedi 27 janvier 2024 à 11 heures dans les salons de l'Hôtel de Ville. La commune dispose d'un potentiel de lots qui lui permet de couvrir l'ensemble des demandes.

-Madame VINOT, Conseillère municipale, sollicite la pose d'un banc rue Raymond Poincaré.

-Monsieur SORATROI, Conseiller municipal, signale que des poids lourds stationnent sur le parking du Carrefour express du côté de la Blette.

Badonviller, le 19 janvier 2024

La Secrétaire de séance

Adeline CAPONE



Le Maire,



Bernard MULLER